Compte-rendu
du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 29 mars 2019
à la Maison des associations de Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :
- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :
- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Claude BONNET, SEPANSO.

Commissaires du gouvernement :
- François BEYRIES, représentant le préfet de la Gironde,
- Jean-Louis LOZIER préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :
- Fabrice DEMEUSY, représentant le commandant la zone maritime Atlantique (CECLANT),
- Eric BANNEL, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- *Vanessa RISPAL représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),*
- Ronan LE SAOUT, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- *Mélina LAMOUROUX représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.*

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
- Vital BAUDE, conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine,
- *Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret,*
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Claude GARCIA, commune d'Audenge,
- *Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,*
- *Alain BALLEREAU, commune de Biganos,*
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- *Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon,*
- *Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),*

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :
- Cédric PAIN, conseil régional des Landes de Gascogne.

Représentants de l'organisme d'une aire marine protégée contigüe choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :

- *Sylvain BRUN association Arpège.*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Aquitaine),
- *David-Franck ROUSSET comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CRPMEM 33),*
- Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- *Jean-Gabriel BINOIS comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, pour l'organisation des pêcheurs d'Aquitaine,
- Nicolas MERCIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Sandra CLAEYS, fédération des industries nautiques,
- Cyril CLEMENT, syndicat mixte des ports du Bassin d'Arcachon,
- *Pascal DE LABARRIERE pour la chambre de commerce et de l'industrie de Gironde au titre des activités touristiques.*

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, Association des Pêcheurs Plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA),
- *Claude BUSINELLI pour la chasse maritime,*
- Pierre-Marie DECOUDRAS, Fédération Française de Voile d'Aquitaine,
- *Michel FERRON, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),*
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO,*
- *Marie-Hélène RICQUIER, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),*
- *Michel DAVERAT, Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE),*
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),*
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),
- *Alain RAS, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ, domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux
- Isabelle AUBY, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux,

Étaient excusés :

Représentants de l'État et établissements publics :
- *Caroline GAREAUD représentant la préfecture de la Gironde,*
- Nathalie MADRID représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
- Nathalie LE YONDRE, conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Pascale GOT conseil départemental de la Gironde,
- Alain RENARD, conseil départemental de la Gironde,
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès,
- Marie LARRUE, commune de Lanton,
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Yves FOULON, commune d'Arcachon,
- Michel SAMMARCELLI syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL),

Représentants des organisations représentatives des professionnels :
- Catherine ROUX, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Maria DOS SANTOS DOUET, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA),
- Gilles JOACHIM, chambre de l'agriculture de Gironde,

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :
- Fabien FOUCAUD, APC kite,

Personnalités qualifiées :
- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure.

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Romuald CHAIGNEAU, chef d'unité terrain,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « activités maritimes »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « écosystèmes marins »,
- Kévin LELEU, chargé de mission « ressources maritimes »,
- Nathalie THIERS, chargée de communication,
- Camille COURTINE chargée du recensement des caractères patrimoniaux des ports,
- Cassandre EVEN fonctionnalité écologique,
- Carole VINSON, assistante administrative.

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour ____ 6
2. Validation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2018 ____ 6
3. Points forts du Bureau du 15 février 2019 ____ 7
4. Avis : information sur les instructions en cours ____ 7
5. Validation du rapport d'activité 2018 ____ 8
6. Budget initial 2019, évolution de l'équipe et des moyens ____ 9
7. Programme d'actions 2019 ____ 11
   a. Suivi des actions en cours ____ 11
   b. Actions à engager en 2019 ____ 14
   c. Recherche de financement ____ 17
8. Décisions de subvention ____ 20
9. Points d'information ____ 21
10. Questions diverses ____ 21

Propos introductifs

Le Président remercie les membres du Conseil de gestion de leur présence et en particulier Jean-Louis LOZIER Préfet maritime de l'Atlantique, commissaire du gouvernement.

En avant-propos de la séance, le Préfet maritime de l'Atlantique Jean-Louis LOZIER présente un point de situation sur le naufrage du Grande America.
L'évènement a débuté le dimanche 10 mars dans la soirée, avec un container en feu sur un navire dans le Golfe de Gascogne. Une heure plus tard, le navire confirmait que le feu était maitrisé et que le bateau reprenait sa route. Cependant, vers 23 h le navire signale deux containers en feu. Les différents dispositifs d'alerte et de secours sont mobilisés. Vers 2 h du matin l'abandon du navire est confirmé. Entre temps le Cross Etel a mobilisé des moyens de secours et l'équipage a pu être secouru dans des conditions de mer très difficiles. Dans la nuit plusieurs explosions ont lieu à bord. Le mardi, le bateau sombre vers 15h20. Après la phase de sauvetage et la phase d'assistance à navire en danger, c'est donc la phase de lutte anti-pollution qui est engagée, avec la présence d'une part de containers et d'autre part d'hydro carbures. La priorité est portée sur les hydro carbures détectés en surface, avec un volume embarqué de 2 200 tonnes. Jusqu'à la fin de la 1ère semaine, le dispositif anti-pollution n'a pas pu intervenir en raison des conditions de mer. Les modèles et suivis de dérive ont cependant pu être affinés et les mécanismes de coordination ont été activés avec les préfectures terrestres. La gestion mise en œuvre a permis la mobilisation des différents acteurs potentiellement concernés. La nappe comprend des produits légers et des parties plus solides avec des impacts plus importants s'ils parvenaient à terre. Pour l'effort de lutte l'Etat a bénéficié, outre les moyens nationaux, de moyens issus de la coopération internationale et européenne. Les conditions

météorologiques ont contribué à garder la pollution au large, ce qui a permis de prolonger le travail sur les nappes. Les analyses du centre d'expertise du CEDRE ont montré que l'hydrocarbure vieillissait assez rapidement en formant des boulettes assez compactes avec une densité qui conduit à leur dispersion dans la colonne d'eau.
En conclusion, il est maintenant possible d'affirmer qu'il pourra y avoir des arrivages de boulettes en différents lieux du littoral mais qu'il n'y aura pas de nappes de pétrole souillant 20 ou 30 km de plage ou de parcs ostréicoles sur les rivages français ou espagnols.

Claude BONNET souligne que les fonds marins doivent également être pris en considération et que l'impact de ce naufrage sur les milieux et les espèces marines sera non négligeable. Il précise que France Nature Environnement et la SEPANSO vont déposer un recours contre l'armateur.

Aldo SOTTOLICHIO demande s'il y a aujourd'hui des outils de modélisation qui simulent les trajectoires des pollutions avec les courants marins.
Le Préfet maritime répond qu'un comité se réunit quotidiennement, piloté par le CEDRE, avec des spécialistes de Météo France, de l'IFREMER et du SHOM. Ce comité recalcule tous les jours la dérive et produit des prévisions à trois jours. Des bouées ont été mises en place pour permettre un suivi.

Oliver ARGELAS demande des précisions sur la dangerosité de la cargaison.
Le Préfet répond que les documents ont été publiés sur le site de la préfecture maritime. Plus de 50% des containers ont brulé. La pollution a donc été en partie aérienne avec des retombées sous forme de particules fines déplacées par les vents violents. Une partie de la cargaison a également été à l'origine d'une pollution locale. Cependant, il n'y a aucun danger pour la pratique de la pêche.

Le Président remercie Jean-Louis LOZIER pour cet exposé détaillé et très complet de la situation.

En introduction de la réunion, le président porte à la connaissance des membres les derniers échanges entre les Présidents des conseils de gestion des Parcs naturels marins avec l'actuel Ministre en charge de l'environnement. L'occasion de la précédente rencontre, avec Nicolas HULOT, la capacité du conseil de gestion à émettre des avis conformes et les difficultés en termes de moyens et notamment les effectifs des parcs naturels marins avaient été évoqués. Le ministre s'était engagé en faveur du rétablissement de l'avis conforme et sur la mise en place d'un audit du CGEDD sur la question des moyens. Une mission d'expertise et d'analyse a ainsi été réalisée et un rapport publié. N'ayant pas obtenu la communication de ce rapport, les Présidents ont demandé à pouvoir rencontrer le Ministre François DE RUGY qui s'est engagé à transmettre ce rapport. Celui-ci conclut que les Parcs naturels marins n'ont pas les moyens suffisants pour mettre en œuvre leurs missions et qu'il faut donc les doter en effectifs et créer des postes.
Parallèlement, le gouvernement a décidé d'engager la fusion entre l'AFB et l'ONCFS pour créer un nouvel établissement qui se nommera l'Office Français de la Biodiversité (OFB).
Le ministre a indiqué que l'OFB débloquerait 41 postes pour les neuf Parcs naturels marins. Mais après discussion, il n'y aura en réalité 12 postes supplémentaires, avec la création de trois postes par an de 2019 à 2022, les autres postes relevant du redéploiement de personnel ou de contrats sur projets financés. Les discussions sont en cours mais c'est inquiétant. Le rapport du CGEDD indiquait que chaque Parc naturel marin devait avoir au moins 15 agents. La discussion sur les emplois est maintenant engagée, ainsi que la discussion sur l'organigramme lié à la fusion et à la création de

l'OFB. Si les Présidents comprennent les contraintes budgétaires du ministère en charge de l'environnement, l'annonce qui leur a été faite ne répond pas à la question des besoins des Parcs naturels marins.

Le Président rend hommage à Christian MINVILLE, mémoire du Bassin d'Arcachon et membre suppléant au conseil de gestion pour la représentation des chasseurs. Très engagé, il militait pour faire valoir les usages du Bassin et notamment les chasses traditionnelles. Vigilant et impliqué sur l'ensemble des politiques publiques qui s'attachent aux espaces forestiers et maritimes du Bassin d'Arcachon, la mise en place du Parc naturel marin avait suscité sa défiance. Ce projet était cependant important à ses yeux, aussi s'est-il beaucoup engagé dans sa préfiguration du Parc naturel marin et ensuite dans l'élaboration du Plan de gestion.

Le Président procède ensuite à l'installation des nouveaux membres nommés par l'arrêté inter préfectoral du 22 février 2019 et ouvre ensuite la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2018
3. Points forts du Bureau du 15 février 2019
4. Avis : information sur les instructions en cours
5. Validation du rapport d'activité 2018
6. Budget initial 2019, évolution de l'équipe et des moyens
7. Programme d'actions 2019
   a. Suivi des actions en cours
   b. Actions à engager
   c. Recherche de financement
8. Décisions de subvention
9. Points d'information
10. Questions diverses

Délibération	**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité**	**PNMBA_cdg_2019_01**

2. Validation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2018

Le Président informe qu'une demande de modification lui a été transmise par Sandra CLAEYS. Son intervention en fin de séance est détaillée dans la dernière version qui informe de l'engagement des industries nautiques pour une plaisance éco-responsable avec la structuration d'une filière de déconstruction des navires. Ce paragraphe est donc rajouté.

Le compte rendu du Conseil de gestion du 29 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération	**Le compte-rendu du Bureau du 29 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité**	**PNMBA_cdg_2019_02**

3. Points forts du Bureau du 15 février 2019

Le Bureau a permis d'aborder plusieurs sujets en cours d'instruction :
- les projets d'attributions des AECM pour la zone Centre du Banc d'Arguin, dont l'état de situation du dragage du port de travail d'Arcachon,
- l'état d'avancement du projet de dragage du port de La Teste-de-Buch,
- deux projets d'AOT pour des perrés situés sur la commune de Lège-Cap Ferret. Des avis favorables ont été donnés assortis d'une recommandation relative au choix des matériaux pour les ouvrages.

Michel DAVERAT demande une précision quant au calendrier de l'instruction du projet de dragage du port de La Teste-de-Buch.
Le Président répond qu'à l'occasion de la dernière réunion avec la DDTM 33, il avait été précisé que l'autorisation d'exploitation de l'ICPE du bassin de la Mole serait traitée d'ici le 31 décembre 2019.

4. Avis : information sur les instructions en cours

Instructions en cours relatives aux perrés
Melina ROTH rappelle que les sujets suivant sont traités en point d'information, il n'est donc pas attendu de délibération.

Contexte, objectifs et perspectives

Une partie du littoral intra Bassin est aménagé par une succession d'épis et de perrés visant à fixer les évolutions du trait de côte et à protéger les biens rétro-littoraux des assauts de la mer. Depuis 2017, la DDTM de la Gironde a engagé un travail de régularisation administrative de ces ouvrages qui doivent disposer d'un titre d'occupation (AOT). Les perrés s'appréhendent à différentes échelles et niveaux d'enjeux en tant qu'ouvrages isolés aménagés et entretenus de façon discontinue, ouvrages inclus dans une démarche collective à l'échelle d'un ensemble de perrés, ou encore des ouvrages inclus dans une stratégie locale de gestion de la bande côtière.

Le Parc naturel marin est saisi dans le cadre de la procédure d'instruction des AOT. Parallèlement, le Parc naturel marin travaille à l'élaboration d'un référentiel permettant d'éclairer les avis du Conseil de gestion et d'informer les pétitionnaires. Ce référentiel couvrira plusieurs thématiques dont :

- Contexte règlementaire, complétude des dossiers de saisine,
- Stratégie globale, vision d'ensemble, continuité,
- Impacts sur le milieu marin: matériaux, travaux, mouvements hydrauliques et sédimentaires, etc.
- Approche paysagère,
- Libre circulation sur le DPM.

Cette étude, inscrite au programme d'action 2019 sera confiée à un prestataire, après mise en concurrence.

Le Président précise qu'il s'agit à travers cette démarche de disposer d'un référentiel commun avec les partenaires et services impliqués sur cette question des perrés. Ce projet fait l'objet d'une action particulière du programme d'action 2019. La production attendue de ce référentiel sera également utile à l'instruction des avis.

Catherine GUILLERM insiste sur l'importance de ce point sur la commune de Lège-Cap Ferret où ces perrés occupent un linéaire important côté Bassin d'Arcachon. Se pose également la question de la réalisation de pontons privés qui empiètent sur la plage et privatisent de l'espace vis-à-vis d'autres

usagers. Enfin l'impact des travaux nécessite un cadrage auprès des entreprises afin d'éviter de porter atteinte à l'environnement.

Autorisations d'exploitation des cultures marines sur le Banc d'Arguin

Un point est fait sur les demandes d'autorisations d'exploitation des cultures marines (AECM) dans les zones d'implantations ostréicoles (ZIO) de la RNN du Banc d'Arguin. Il n'y a pas de saisine en cours ; il s'agit d'un rappel de la situation.

Mi-octobre 2018, la DDTM 33 a saisi le Parc naturel marin dans le cadre d'une enquête administrative portant sur 30 demandes d'AECM pour la ZIO Centre de la RNN du Banc d'Arguin. Cette enquête a été annulée en amont du Conseil de gestion du 29 novembre 2019 pour permettre des échanges complémentaires. Si ces échanges ont permis de répondre à plusieurs interrogations, la prise en compte de l'enjeu zostère et de la mobilité du Banc d'Arguin nécessite encore un travail d'adaptation.

Le Président précise que suite à une récente réunion de travail avec le nouveau DDTM 33, celui-ci envisage de confier au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon une mission de médiation et de proposition à ce sujet. Cette mission aura pour objectif de trouver des solutions, à la situation de blocage qui est constatée, et notamment les installations ostréicoles sur des herbiers de zostères. La DDTM 33 devrait revenir prochainement vers le Parc naturel marin avec une proposition de mandat définissant le cadre précis de l'intervention attendue. Le Président précise que le Parc naturel marin sera particulièrement attentif aux garanties entourant cette mission.

Claude BONNET évoque la prochaine définition des ZPI, ainsi que la visite sur le terrain prévue le 24 avril 2019 impliquant les services de l'Etat et les différents acteurs professionnels et associatifs concernés. Il espère que des premières solutions pourront être trouvées à ce moment-là.

Ronan Le SAOUT précise que cette visite a pour objectif d'observer la situation des conditions de mouillage au regard des évolutions du Banc d'Arguin et de programmer une mise à jour spatiale des arrêtés préfectoraux le cas échéant.

Olivier ARGELAS souhaite que les pêcheurs professionnels soient également conviés à cette visite.

Isabelle AUBY précise par ailleurs que les parcs à huîtres ne sont pas forcément les ennemis des herbiers de zostères, de par leur action sur les courants et l'énergie hydro dynamique.

Le Président souligne que cet aspect est bien pris en compte au travers de l'action relative à l'accompagnement des ostréiculteurs concernant la restauration des herbiers.

5. Validation du rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité 2018 retrace la vie du Parc naturel marin et notamment l'activité de sa gouvernance, les contributions aux échanges techniques et aux instances locales du territoire, aux politiques publiques et aussi à la mise en œuvre du programme d'actions.

16 avis ont été produits en 2018 par les instances du Parc naturel marin, avec :

- 1 avis favorable,
- 13 avis favorables avec réserves ou recommandations,
- 2 avis défavorables.

Le calendrier des réunions de Bureau et de Conseil de gestion est présenté. Il est souligné que hormis la période estivale, les instances se sont réunies à moins de 2 mois d'intervalle.

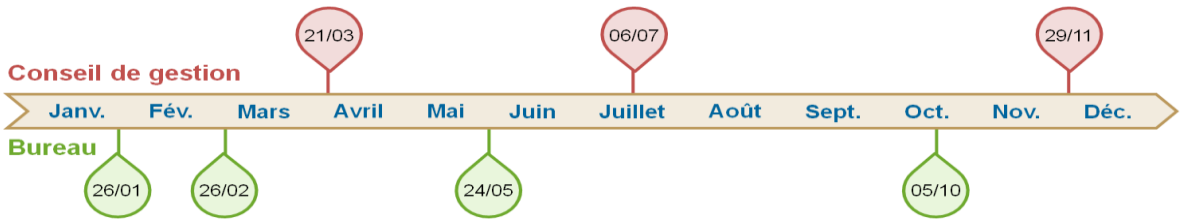

Figure 1 : calendrier des instances du PNMBA en 2018

Délibération	**Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité**	**PNMBA_cdg_2019_03**

6. Budget initial 2019, évolution de l'équipe et des moyens

Budget prévisionnel 2019

Le budget prévisionnel de 2019 alloué par l'Agence Française pour la Biodiversité est de 920 000 €, auquel s'ajoutent une prévision de recettes de 294 844 €, ce qui permet une programmation à hauteur de 1 214 844 €.

Ce budget est présenté hors masse salariale car les moyens humains dont dispose le Parc naturel marin sont alloués par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Plus de 90% du budget du Parc est dédié à la mise en œuvre ou au soutien de projets sur le territoire Avec la une ventilation suivante par grands axes stratégiques :

- 9,7% pour le Plan de gestion et indicateurs,
- 28,0% pour les actions en faveur de la biodiversité,
- 20,5% pour le développement durable et la conciliation des usages,
- 4,0% pour la valorisation et connaissances des patrimoines culturels,
- 23,5% pour la connaissance,
- 14,3% pour la sensibilisation et la communication.

Effectifs du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en mars 2019

Il y a actuellement 15 agents qui travaillent au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, avec quatre recrutements en cours.
Les deux agents en vert, l'un est mis à disposition par l'Antenne Atlantique pour la partie géomatique et l'autre fait l'objet d'une convention avec le PNRLG.

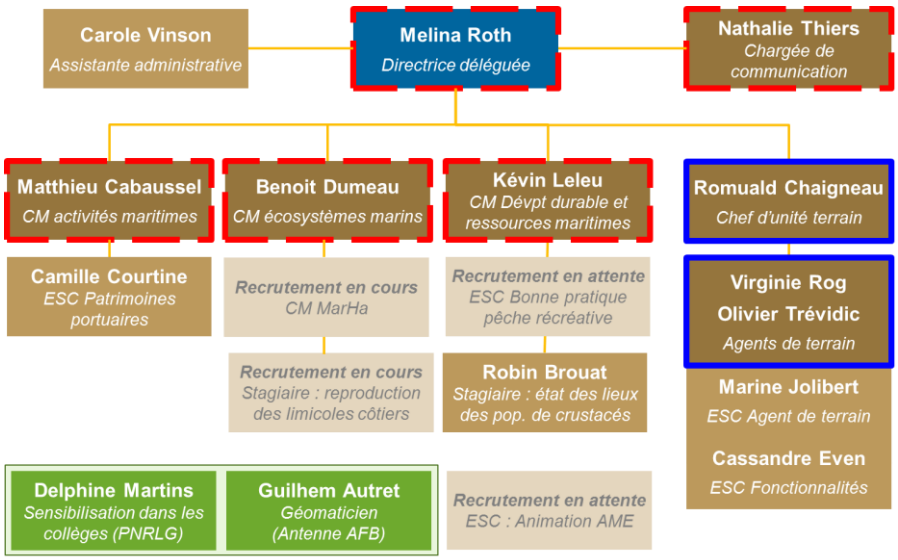

Encadré rouge ou bleu : postes permanents. Encadré bleu : inspecteurs de l'environnement.

Figure 2 : organigramme de l'équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le Président précise que le Parc naturel marin dispose de 8 postes permanents alloués par l'AFB. Il ne dispose par exemple pas de chargé de mission « qualité de l'eau » alors que la thématique est essentielle sur le Bassin d'Arcachon. L'Agence nationale des services civiques a noté que certains services extérieurs utilisent les services civiques pour substituer à des emplois dans la fonction publique.
Le Président ajoute que des créations de postes pour les agents de terrain ont également été demandées.

LA GAITA – Premier navire du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

« La Gaita » premier navire du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été livré le 20 mars 2019. « La Gaita » signifie « le guetteur » ou « la vigie » en Gascon. Le Président souligne l'ancrage de ce nom dans la culture locale et le Gascon. Par référence à la chasse à la palombe, la « gueyte » est l'oiseau qui avertit de l'approche d'un vol. Ce nom évoque donc le fait de regarder, d'observer ou encore de prévenir.

Le navire est doté d'une coque en aluminium de 9 m de longueur. Il est équipé de deux moteurs quatre temps de 250 cv. Il a été fabriqué sur le chantier Zodiac Milpro. Il est conçu et motorisé pour franchir les passes et naviguer dans l'ouvert du Bassin jusqu'à 20 miles des côtes, avec une capacité d'emport de 6 personnes en 3ème catégorie de navigation et de 8 personnes en 5ème catégorie.

Ce navire participe à l'action de l'Etat en mer (AEM). Il est immatriculé PM 512.

Le Président précise que s'il semble normal qu'un Parc naturel marin dispose d'un navire, ce n'est cependant pas encore le cas de l'ensemble des Parcs marins.

Michel DAVERAT demande si ce niveau de motorisation du navire est nécessaire.
Melina ROTH rappelle que ce navire a pour rayon d'action l'ensemble du périmètre du Parc naturel marin y compris la partie océanique au-delà des passes, entre le Porge et Biscarrosse. Dans la stratégie de dotation des moyens nautiques du Parc naturel marin, le choix a été fait de privilégier en premier lieu la capacité d'intervention dans l'ouvert où les partenariats avec les acteurs locaux offrent moins d'opportunités de mutualisation.

7. Programme d'actions 2019

Le programme d'actions se décline en 6 axes stratégiques :

- Axe 1 : Plan de gestion et indicateurs
- Axe 2 : Actions en faveur de la biodiversité
- Axe 3 : Développement durable et conciliation des usages
- Axe 4 : Valorisation et connaissance des patrimoines culturels
- Axe 5 : Connaissance
- Axe 6 : Sensibilisation et communication

Pour chaque axe, les actions sont déclinées selon la codification budgétaire suivante :

- Intervention technique sur les milieux naturels ou le patrimoine culturel
- Appui aux activités de gestion
- Suivi écologique du milieu et des espèces
- Mobilisation citoyenne et sensibilisation du public

Les actions proposées contribuent à la mise en œuvre du plan de gestion.

En 2019, le programme d'action comprend :

- la poursuite de projets pluriannuels déjà engagés en 2017 ou 2018,
  des projets engagés en 2019 sur des financements AFB et partenariaux
  et des projets encore en cours de structuration (partenariats, financements).

a. Suivi des actions en cours

Animation des réflexions sur la stratégie de restauration des herbiers de zostères

Pour la définition d'une stratégie de restauration des herbiers, il a été décidé de mener une concertation élargie, sur le même modèle que celui déjà mis en place pour l'élaboration du Plan de gestion du Parc naturel marin. Une Commission « zostères » c'est donc tenue le 7 décembre 2018 réunissant pour cette première session une cinquantaine de personnes.

Il est proposé de poursuivre cette concertation en focalisant les groupes de travail sur les thématiques suivantes identifiées lors de cette première réunion après validation par le Conseil de gestion :

- Connaissances du phénomène de régression,
- Suivis des herbiers,
- Mobilisation citoyenne et science participative,
- Bassins versants,
- Usage de loisirs et de navigation,
- Activités de pêche,
- Activités conchylicoles.

Marie-Hélène RICQUIER demande des informations sur le calendrier à venir.

Melina ROTH répond que la Commission va s'adosser aux productions de différents groupes de travail et ateliers sur les différents sujets qui ont été identifiés. Un calendrier est donc mis en place avec les différents acteurs concernés mais il n'y a pas pour le moment de date calée pour la prochaine réunion de la Commission zostères. Sur les sujets qui ont été identifiés en priorité, le travail a commencé ainsi que les entretiens bilatéraux.

Projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants

Le projet de développement et d'expérimentation de mouillages innovants pour le Bassin est actuellement à mi-parcours. L'année 2018 a été consacrée au développement et au test de

4 prototypes. Ces derniers ont bénéficié du retour d'expérience du gestionnaire (mairie de Lège-Cap Ferret), de la société d'ingénierie ETM, et du suivi environnemental réalisé par le bureau d'études Biotope. L'ensemble des partenaires de ce projet ont exprimé leur satisfaction suite aux expérimentations réalisées en 2018. Le principe de fonctionnement des prototypes a été validé, et après quelques ajustements techniques la mairie de Lège-Cap Ferret a acquis 40 mouillages innovants afin de poursuivre les tests sur deux sites de sa ZMEL. Le suivi environnemental sera poursuivi en 2019, avec pour objectif principal d'étudier le comportement d'un champ de mouillages innovants et leurs impacts sur le milieu marin le cas échéant.

Claude BONNET insiste sur le fait qu'un nouveau modèle de mouillage ne doit pas conduire à augmenter le nombre total de mouillages. Le Bassin d'Arcachon présente encore trop de mouillages par rapport au SMVM, par conséquent c'est un travail de décroissance qui est attendu. Il pose également la question de la stabilité de la gueuse sur le fond.
Catherine GUILLERM précise que les 40 mouillages innovants se substituent à 40 corps morts classiques et ne se rajoutent pas à l'existant.

Marie-Hélène RICQUIER demande à quel moment le lancement de ce projet a été présenté au Conseil de gestion.
Melina ROTH indique qu'il faisait déjà partie du programme d'action 2018.

Isabelle AUBY demande si les gueuses resteront en place d'une année sur l'autre en précisant que ces manipulations risquent d'abîmer les fonds. Elle souhaiterait également des précisions sur les protocoles du suivi environnemental et regrette que les scientifiques locaux n'aient pas été invités à participer à la définition des protocoles.
Melina ROTH précise que la mise en place et l'enlèvement font également partie de l'expérimentation. Par ailleurs, le suivi environnemental s'attache notamment à l'impact sur les habitats marins, au bruit et à l'hydro dynamisme. La mise en œuvre du suivi est confiée au bureau d'études Biotope.

Éric BANNEL souligne le caractère exemplaire de cette action qui est suivie de près par la DIRM et par les autres aires marines protégées de la façade. Cette action est inscrite dans le document stratégique de façade.

Cyril CLÉMENT demande si ce projet concernera aussi le mouillage sur des zones asséchantes et en précisant que le SMPBA travaille sur une réorganisation des mouillages sur les communes d'Andernos, Lanton et Arès et qu'il étudie donc également des pistes de solution dans ce cadre-là.
Il est précisé que cette réflexion concerne uniquement des mouillages en pleine eau, étant donné que les contraintes liées au mouillage en zone asséchante appellent une tout autre réflexion technique.

Caractérisation des fonctionnalités des réservoirs à poissons et des près salés
Les réservoirs à poissons et les prés salés sont deux habitats d'intérêt communautaire Natura 2000. Le Plan de gestion vise donc l'atteinte de leur bon état de conservation. En lien avec les gestionnaires de ces sites, il est donc proposé d'étudier leurs fonctionnalités halieutiques. En effet, ces sites font généralement l'objet uniquement de suivis ornithologiques et floristiques. Il est cependant important de connaître aussi leur intérêt halieutique afin de mieux identifier leur contribution au renouvellement des populations halieutiques sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon. Pour mener à bien ce projet, une chargée d'étude a été recrutée.
Pour les domaines endigués, deux questions se posent :
- quelles sont les espèces qui rentrent dans le réservoir ?
- quelles sont celles qui y restent ?

Deux protocoles scientifiques seront donc mis en place durant l'année. Différents sites seront étudiés, et des réunions ont été organisées avec l'ensemble des gestionnaires qui vont définir les attentes de chacun et moduler ces protocoles. Actuellement, le Parc naturel marin est dans l'attente des autorisations de pêche scientifique pour engager l'action.

Pour les prés salés, le Parc naturel marin s'intègre au réseau des réserves naturelles de France (RNF) qui a mis en place un protocole standardisé pour l'étude des fonctions de nourricerie de cet habitat. Une formation est prévue avec RNF et la Réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et Lège-Cap Ferret afin que les agents du Parc naturel marin puissent mettre en œuvre ce protocole. Le Parc naturel marin procédera ensuite au suivi de différents secteurs du Bassin d'Arcachon, et notamment sur la Réserve des prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret, l'île aux Oiseaux et les prés salés de La Teste-de-Buch.

Projet de sensibilisation au milieu marin dans les collèges

Dans le cadre d'une convention de coopération le Parc naturel marin bénéficie de la contribution d'un agent du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, pour la mise en œuvre et l'animation de ce projet sur l'année scolaire 2019-2020. Cette première saison pilote devra permettre aux collégiens d'approcher la biodiversité des écosystèmes marins mais aussi les métiers liés à la mer avec:

- Des animations en classe ;
- des sorties sur le terrain ;
- des rencontres avec des professionnels de la mer ;
- et enfin une valorisation de la connaissance acquise.

Réhabilitation des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon

Trois actions relatives à l'objectif de réhabilitation des friches ostréicoles sont présentées, la première étant déjà engagée, les deux suivantes étant à engager en 2019.

Une opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles a démarré courant février 2019 sur le site du Banc des Jacquets (commune de Lège- Cap ferret), pour une durée de 2 mois. Elle fait suite à celle déjà réalisée en 2018 sur une partie du même site. Les moyens du Conseil départemental de Charente maritime (CD 17) sont mobilisés (La Trézence, ainsi que sa dameuse et sa pelle-ponton). Cette opération est pilotée par le SIBA, en collaboration avec le CRCAA.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Enlèvement et rapatriement à terre des déchets anthropiques
- Nivellement de la vasière
- Enlèvement des coquilles d'huîtres restantes sur la zone travaillée en 2018

Le budget estimé est de 287 000 €, dont 213 000 € de prestation du CD 17. Plusieurs fonds et partenaires contribuent au financement, avec également une cotisation professionnelle obligatoire spécifique de la part des professionnels bénéficiant de cette opération.

Une subvention du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est prévue pour cette opération.

b. Actions à engager en 2019

Cartographie des friches ostréicoles

Le travail de cartographie des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon, initié en 2018, est présenté. Ce travail bénéficie d'un financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne de 61 500 €. Les objectifs de cette opération sont de :

- Réaliser un état initial de l'ensemble des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon, situées dans et en dehors du cadastre ostréicole,
- se doter d'une carte partagée entre les différents acteurs concernés,
- initier le suivi cartographique des friches ostréicoles et déterminer la ou les méthodes les plus adaptées pour suivre son évolution.

Les étapes de ce travail sont détaillées ainsi que les premiers résultats du travail de recherche et développement mis en œuvre en 2018 avec le bureau d'études ISEA.

Conception d'un nouveau moyen nautique

La troisième action concerne la conception du nouveau moyen nautique du CRCAA pour compléter les actions de l'Estey, notamment pour le nettoyage des friches. En effet, à l'heure actuelle, la réhabilitation des friches ostréicoles fait l'objet de différentes actions de la part de l'Etat et du CRCAA, avec l'appui du SIBA (intervention sur zone par l'Estey, remembrement, opération-test, etc.). Les coquilles et les sédiments extraits par l'Estey sont enfouis dans une souille au centre du Bassin d'Arcachon. Cette souille arrivant à saturation, et l'Estey vieillissant, le dispositif apparaît sous-dimensionné pour répondre aux enjeux et objectifs de réhabilitation des friches fixés par le Plan de gestion.

Début 2019, le CRCAA a lancé la phase de conception pour un nouveau moyen nautique. Ce navire devra disposer des caractéristiques suivantes :

- Faible tirant d'eau pour travailler sur les parcs ostréicoles,
- possibilité de nettoyer à bord les coquilles extraites pour les ramener à terre,
- possibilité de tirer une drague pour éliminer les coquilles d'huîtres.

Des modalités de relargage des sédiments figurent parmi les options envisagées. Au regard des enjeux liés à ces modalités, le besoin a été identifié de renseigner le sujet par une étude exploratoire. Cette étude, pilotée par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, devra permettre de renseigner et de qualifier différents scénarios de relargage de sédiments. Seront notamment étudiés :

- La modélisation des panaches de dispersion et de dépôt des sédiments dans le milieu en fonction des scénarios, en considérant de multiples paramètres (site, quantité, conditions, etc.),
- le niveau des impacts générés par ces scénarios sur les richesses naturelles (qualité de l'eau, habitats, faune marine, etc.).

Les résultats devront permettre d'accompagner les discussions du Conseil de gestion sur l'opportunité de traitement de ce type de sédiments et le cas échéant sur les conditions de mise en œuvre envisageables notamment en compatibilité avec le Plan de gestion.

Melina ROTH rappelle qu'il s'agit d'une étude exploratoire que le Parc naturel marin propose de porter pour anticiper une question qui se posera nécessairement sur le devenir et le traitement des sédiments. Il s'agit d'explorer et de renseigner ce qui serait envisageable et ce qui ne le serait pas, tant d'un point de vue environnemental que socio-économique.

Claude BONNET souhaiterait pouvoir disposer des résultats d'analyses des sédiments qui ont été réalisés lors de l'opération des Jacquets, et appelle à une vigilance concernant d'éventuelles pollutions.
Thierry LAFON indique que ces résultats lui seront envoyés.
Isabelle AUBY demande des précisions concernant le prestataire qui réalisera cette étude.

Melina ROTH indique que le Parc naturel marin est actuellement au stade de l'expression du besoin, et qu'une mise en concurrence sera nécessaire. Solliciter la relecture du cahier des charges par l'Ifremer conduirait à exclure cet opérateur des prestataires potentiels.
A la demande de Aldo SOTTOLOCHIO il est précisé que cette étude portera sur les impacts physiques, et que les impacts chimiques seront abordés par ailleurs.

Thierry LAFON rappelle enfin la philosophie qui a conduit le CRCAA à s'impliquer dans ces actions, à savoir extraire et ramener à terre les déchets anthropiques et laisser dans le milieu les sédiments.

Accompagnement de la contribution des activités ostréicoles à la préservation et à la restauration des herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon

Dans le cadre des réflexions sur la stratégie de restauration des herbiers de zostères menées à l'échelle du Parc naturel marin, un travail particulier va être mené avec le CRCAA et les ostréiculteurs locaux. Il prendra notamment en compte les spécificités naturelles et socio-économiques des différents sites où sont présents les ostréiculteurs, et les mesures appliquées.

Claude BONNET réagit en rappelant la tenue de la première réunion de la Commission zostère en décembre 2018, et souhaiterait que les groupes de travail évoqués à ce moment-là soient rapidement mis en place. Par ailleurs, il estime que l'un des premiers groupes de travail à mettre en place devrait être celui relatif aux connaissances sur les herbiers de zostères.
Jean MAZODIER indique que Philippe LEMERCIER, pourra apporter une contribution intéressante sur le sujet.

Etude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon

En 2019, le Parc naturel marin engage l'étude sur les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon. Cette étude s'inscrit dans un contexte de renouvellement de plusieurs arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche maritime sur le Bassin d'Arcachon, dont la date d'échéance est fixée au 31décembre 2020. Elle doit répondre aux analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 par les activités de pêche maritime professionnelle, valant évaluation d'incidences N2000 (Article L 414 du Code de l'environnement). Les objectifs de ce travail, prévu sur 3 ans, portent notamment sur :

1. La description des activités de pêche professionnelle, ainsi que leur distribution sur le Bassin d'Arcachon :
2. La description et la distribution des richesses naturelles ;
3. L'identification des risques de dégradation, à partir du croisement des informations et en fonction de l'enjeu et de la sensibilité des richesses ;
4. La qualification du risque de porter atteinte aux objectifs de conservation N2000 dans le contexte du Bassin d'Arcachon ;
5. L'identification et la proposition de mesures de gestion le cas échéant.

Le Parc naturel marin consacrera des moyens humains et techniques notamment pour la réalisation du volet « Richesses naturelles », l'identification et la qualification des interactions, la proposition de mesures de gestion, l'accompagnement de la réalisation du volet « Pêche professionnelle », et le pilotage et l'animation de l'étude. Un partenariat spécifique est mis en place avec le CRPMEM NA et le CDPMEM 33 pour la réalisation du volet « Pêche professionnelle », avec un financement du DLAL Pays Barval (80%) et du Parc naturel marin (20%), pour un montant de 148 060 €. Ce partenariat débouchera notamment sur le recrutement par le CRPMEM d'un chargé de mission dédié pour une durée de 22 mois (juin 2019).

Vision intégrée de la dynamique hydro morpho sédimentaire du Bassin d'Arcachon

Depuis la validation de son Plan de gestion, le Parc naturel marin s'est rapproché de ses partenaires scientifiques afin d'élaborer collectivement un projet interdisciplinaire ambitieux dont l'objectif est d'étudier les dynamiques et les évolutions géomorphologiques, hydrodynamiques et bio-sédimentaires du Bassin d'Arcachon à partir d'une vision intégrée, à l'échelle de l'ensemble du Bassin et de son ouvert (défini comme la partie externe des passes et les littoraux adjacents). Ce projet vise à constituer un nouvel état de l'art, non seulement sur le fonctionnement intrinsèque des différents sous-ensembles qui constituent le Bassin mais aussi sur leurs interférences et leurs interactions.

L'équipe de ce projet réunit un consortium constitué du BRGM, du laboratoire EPOC et de l'IFREMER travaillant historiquement sur le périmètre et les problématiques du Bassin d'Arcachon au carrefour de l'océanographie, de la géomorphologie, de l'écologie et de la gestion des risques. L'originalité de ce projet est de mettre en synergie ces scientifiques et leurs équipes au contact de structures gestionnaires du territoire, afin de faire progresser de manière intégrée la connaissance des mécanismes hydro-bio-morpho-sédimentaires régissant l'espace du Bassin d'Arcachon. Les moyens scientifiques mobilisés reposent sur l'ingénierie des partenaires scientifiques ainsi que la réalisation d'une thèse et de 2 post-doctorats. Le calendrier de réalisation prévoit au minimum 36 mois de travail.

Ce projet a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projet recherche de la Région en janvier 2019.

Aldo SOTTOLICHIO précise qu'il s'agit d'un projet de recherche académique ambitieux dont la finalité est de bénéficier aux gestionnaires locaux en appui à la mise en œuvre des politiques publiques. C'est la première fois que les partenaires scientifiques qui sont mobilisés dans ce consortium travaillent tous ensemble avec l'objectif de construire une continuité dans l'approche des différents espaces du Bassin d'Arcachon, lesquels étaient étudiés séparément jusqu'alors. Ces travaux vont nécessiter de développer des outils de modélisation qui n'avait jamais été appréhendés de cette façon par le passé.

Vital BAUDE informe le Conseil de gestion que les résultats de l'appel à projet Recherche de la Région sont attendus pour le mois de juillet et espère que ce projet sera retenu.

Jean MAZODIER estime que si ces questions sont fondamentales, l'actualité récente autour de l'élaboration prochaine du PPRL de Lège Cap Ferret, des travaux de ré ensablement du Moulleau et du Pyla, de la mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière de Lège Cap Ferret et de la Teste ou encore des travaux de dragages des ports, appellent une réflexion de court terme sur la remise en ordre de l'hydraulique du Bassin.

Melina ROTH précise que les résultats intermédiaires de cette étude permettront d'alimenter cette réflexion avant son terme.

Journée du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le mois de juin 2019 marque les 5 ans depuis la signature du décret de création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon en juin 2014. Une journée grand public sera organisée à l'occasion de la journée mondiale des océans le 8 juin 2019. Il y aura des interventions de partenaires sur des actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan de gestion ainsi que des sorties découvertes en différents lieux du Bassin.

Contribution à la réalisation de « portraits » du Bassin et à leur diffusion

L'association « VuesduCap » réalise des web documentaires « portraits du Bassin » qui recueillent notamment la mémoire d'hommes et de femmes du Bassin d'Arcachon. Ce travail s'organise autour de thématiques qui mettent en valeur la culture locale, notamment au travers des anciens métiers.

Dans la continuité du portrait sur la fabrication des filets de pêche lancé en 2018, cette année sera consacrée à l'élaboration de deux portraits :

1- *Recueil de témoignages autour de la construction navale :* Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles les chantiers navals ont développé des savoir-faire reconnus localement autour de la construction de pinasses à rames, à voile, à moteur ou de chalands. Le chantier naval Dubourdieu, fondé en 1800 est dépositaire d'une mémoire sur trois générations en descendance directe ;
2- *Recueil de mémoires autour d'une cabane située au sein du village ostréicole de Piraillan :* « Mar y selva » est une cabane située dans le village ostréicole de Piraillan. Construite avec un soin particulier, son caractère singulier témoigne des interactions entre un mode de vie, la pratique du métier d'ostréiculteur et une époque particulière. Cette richesse et son état de conservation lui confèrent un intérêt patrimonial qu'il est intéressant de renseigner.

Soutien à la construction d'un bateau traditionnel

L'association Argonautique œuvre à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine maritime du Bassin d'Arcachon. L'association a pour projet de reconstruire et de faire naviguer un maquereautier du Bassin. Les maquereautiers sont des bateaux à dérive de 6,5 m de long, en bois et propulsés à la voile et au moteur. Ils ont constitué une flotte d'une cinquantaine d'exemplaires afin de pêcher le maquereau dans les eaux du Bassin et à l'océan entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}. Il n'en existe plus à l'heure actuelle, néanmoins l'association dispose de plans d'origine et du savoir faire nécessaire au projet.

Ce projet permet de faire vivre et de transmettre l'identité maritime du Bassin. Il s'inscrit en cohérence avec les objectifs du Plan de gestion, notamment par sa contribution à faire connaitre, préserver et valoriser le patrimoine matériel et immatériel local.

c. Recherche de financement

Suivi de la reproduction des limicoles côtiers et soutien à la création d'indicateurs relatifs aux oiseaux nicheurs

L'avifaune du Bassin d'Arcachon est relativement bien suivie par de nombreux partenaires. Cependant, certains cortèges d'espèces ou secteurs sont plus étudiés que d'autres et il est noté quelques lacunes, notamment sur le suivi des oiseaux nicheurs de la façade océane du Parc naturel marin. Il est donc proposé de combler ce manque par la mise en place d'un protocole spécifique sur le Gravelot à collier interrompu. Un stagiaire sera accueilli au mois d'avril afin de contribuer à ce suivi sur la période de reproduction, jusqu'en juillet 2019.

Par ailleurs, l'AFB a travaillé sur la définition d'un indicateur de suivi des oiseaux hivernants en partenariat des scientifiques français afin de valoriser le jeu de données conséquent issu des comptages du mois de janvier. Dans cette même dynamique et avec les données issues de l'étude sur la reproduction du Gravelot à collier interrompu, un travail de définition d'un indicateur de suivi des oiseaux nicheurs va être amorcé en 2019.

Claude FEIGNÉ demande si l'indicateur prendra en compte la productivité ou simplement la présence d'absence en période de nidification.

Il est précisé qu'un indicateur se basant uniquement sur les effectifs de couple nicheur ne serait pas pertinent. Un travail de Recherche et Développement est envisagé pour intégrer à l'indicateur le volume des pontes et le nombre de jeune à l'envol, en plus des effectifs.

Acquisition d'une vision globale de la fréquentation et des flux sur le Bassin d'Arcachon

C'est un projet qui se décompose en deux piliers et à deux échelles différentes.

Un premier pilier porte sur le réseau des observatoires de loisirs à l'échelle inter PNM. Pour étudier la fréquentation des espaces littoraux et des estrans une recherche de financement est en cours. Parallèlement, à une échelle locale un projet en cours de préfiguration porte sur les usages professionnels et de loisirs sur le plan d'eau. A ce stade l'élaboration d'un consortium de travail autour de ce projet est identifié avec un volet de Recherche et développement pour identifier le niveau de connaissance utiles et permettre de traiter les informations. L'objectif consiste à pouvoir renseigner ces questions de fréquentation et de flux à l'échelle du Bassin non plus sur les pics de fréquentation mais sur une vision d'ensemble spatiale et temporelle.

Déploiement d'hydrophones dans l'ouvert du Bassin

Des mammifères marins croisent au large du Bassin d'Arcachon et peuvent parfois entrer dans le Bassin. Plusieurs études ont notamment révélé la présence du Marsouin commun dans l'ouvert. L'objectif de cette nouvelle initiative consiste à acquérir des données supplémentaires sur l'ensemble des espèces de cétacés qui fréquentent la zone et de mieux connaître les raisons de leur présence. Ces informations seront couplées avec des données sur l'ambiance sonore afin d'identifier les interactions possibles avec les activités humaines. Une recherche de financement est en cours pour finaliser le budget de cette étude. Le Parc naturel marin a déjà reçu l'approbation du financement d'une partie de ce projet par la DREAL.

Claude BONNET précise que la SEPANSO aimerait aussi que l'on se focalise sur la pollution sonore sous-marine et demande si une action ciblée sur ce sujet sera envisagée.

Melina ROTH répond que pour le moment il n'y a pas d'étude du sujet sur le Bassin d' Arcachon mais que le déploiement des hydrophones permettra de mieux le renseigner. La priorisation de ce travail a été encouragé par l'appel à manifestation d'intérêt de la DREAL.

Vital BAUDE ajoute que pour ce dossier il invite le Parc naturel marin à se rapprocher des services de la Région pour le littoral ou la biodiversité marine car ce sont des projets que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine peut accompagner.

Melina ROTH indique que le Parc naturel marin s'est en effet approché des services de la Région pour ce suivi des mammifères marins. Par contre sur l'ambiance sonore, rien n'a encore été travaillé car il est important de mûrir en amont une proposition technique solide.

Organisation d'un séminaire régional des marais littoraux

Ce projet consiste à réunir les différents gestionnaires, acteurs scientifiques et élus autour de la thématique de la gestion des marais littoraux. Ce séminaire se déroulerait le 7 et 8 novembre 2019 sur le Bassin d' Arcachon.

Armelle BONIN-KERDON demande si le Parc naturel marin travaille avec le domaine de Certes et si le volet historique sera abordé lors de ce séminaire.

Melina ROTH répond que depuis sa création le Parc naturel marin travaille étroitement avec le domaine de Certes. D'autre part, ce séminaire sera en effet l'occasion d'aborder les sujets par différentes approches dont notamment sur l'histoire et la culture, et ne se focalisera donc pas uniquement sur la gestion écologique des marais littoraux.

Melina LAMOUROUX demande si le Parc naturel marin travaille avec le forum des marais Atlantique.

Melina ROTH précise que ce n'est pas encore le cas mais que les échanges seront en effet rapidement engagés, à ce stade ce projet est encore au stade de la préfiguration.

Initier une dynamique d'aires marines éducatives

Il s'agit d'une dynamique portée par l'AFB. L'initiative est destinée aux scolaires (écoles primaires) pour rapprocher les écoles et les contenus scolaires du milieu marin et ainsi permettre aux enfants d'avoir une expérience du milieu marin et de mieux connaître et comprendre leur littoral. Le projet est construit autour de trois principes:

- connaitre la mer, acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel marin ;
- vivre la mer, découverte de la mer et de ses acteurs ;
- transmettre la mer, transmission des savoirs et expérience éco-citoyenne.

La mise en œuvre repose sur un binôme entre une zone maritime littorale et une démarche éducative. Il s'agit donc dans un premier temps d'identifier une petite zone littorale accessible par les élèves et d'organiser un trio d'acteurs engagés dans la démarche. Avec au centre, l'école (enseignants et élèves), la commune, et un référent qui sera l'accompagnant technique de l'école mais aussi un facilitateur des échanges avec les différents acteurs et en particulier la commune. Le principe consiste à accompagner l'école vers le maritime mais aussi vers l'initiative citoyenne en amenant les enfants à réfléchir sur l'avenir de cette portion du littoral. La mise en place d'un Conseil des enfants autour des questions de gestions de ces aires marines éducatives permet de structurer les échanges avec les différents acteurs concernés.

Melina ROTH explique une première réunion d'information avec les écoles a été organisée dès le mois d'avril, mais compte tenu des effectifs actuels, le Parc naturel marin ne pourra pas ouvrir cette initiative à toutes les écoles du Bassin cette année. Il conviendra donc d'identifier une ou deux écoles afin de pouvoir commencer à travailler et pour la suite élargir au fil du temps vers les autres écoles intéressées par cette initiative.

Jean MAZODIER affirme son intérêt pour la démarche.

Vital BAUDE indique que le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine pourra également apporter son soutien.

Sylvain BRUN questionne l'absence d'actions de police ou de surveillance dans le programme d'actions et demande, ce qui est prévu pour 2019 sur l'ensemble du Parc naturel marin mais aussi en appui aux gestionnaires d'espace protégés qui sont présents sur le territoire et qui auraient parfois besoin de renfort.

Melina ROTH répond que ce qui a été présenté est le programme relatif aux projets. La surveillance et l'observation seront mises en place avec un volet de police porté par les trois inspecteurs de l'environnement, mais essentiellement en contrôles d'opportunité.

Le Président complète en rappelant que le Parc naturel marin est une aire marine protégée mais aussi une structure de développement et de régulation de conflits d'usages. L'action de police du Parc naturel marin est donc avant tout une action de pédagogie, une action de prévention, une action d'explication, une action d'accompagnement afin que la première perception du Parc naturel marin ne soit pas négative. Si le Parc naturel marin avait uniquement une approche réglementaire il ne pourrait pas aller jusqu'au bout du projet qu'il porte. Il ajoute que la fusion de l'AFB et de l'ONCFS nécessite une certaine vigilance sur ce point, avec une culture de répression qui n'est pas la culture du Parc naturel marin.

Délibération	**Le programme d'actions 2019 est adopté à l'unanimité**	**PNMBA_cdg_2019_04**

8. Décisions de subvention

Il est proposé au conseil de gestion de se prononcer sur les modalités de soutien financier des opérations suivantes :

Soutien aux opérations-test de réhabilitation des friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon
Il est proposé un soutien financier par subvention aux opérations-test des friches ostréicoles des Jacquets à hauteur de 25 000 € (soit 8,7% du coût total de l'opération) au bénéfice du SIBA.

Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon
Le Parc naturel marin étant opérateur du site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon, il doit se doter d'une cartographie des habitats. Ce projet de cartographie a débuté en 2018 sous le pilotage du Conservatoire Botanique. Une première partie du travail a ainsi pu être présenté en fin d'année dernière. Il est donc proposé cette année de contribuer au financement de l'opération jusqu'en 2020 pour un montant de subvention de 39 000 €, soit 50% du coût total, le reste étant à la charge de la DREAL.

Contribution à la réalisation de « portraits » du Bassin et à leur diffusion
Il est proposé de d'apporter un financement par subvention à 2 projets sur le recueil de mémoires pour un montant de 33 000 € soit 74% du coût total au bénéfice de l'association VuesduCap pour l'opération suivante :

- Contribution à la réalisation d'un documentaire autour de deux portraits:
- Recueil de témoignages sur la construction navale,
- Recueil de mémoires autour du caractère singulier d'une cabane située au sein du village ostréicole de Piraillan.

Melina ROTH ajoute que le projet est également soutenu par la commune de Lège-Cap Ferret.

Soutien à la construction d'un bateau traditionnel
Ce projet porte sur la construction d'un maquereautier par l'association Argonautique. Il est proposé une subvention à hauteur de 22 000 € qui représente 80% du coût total au bénéfice de l'association Argonautique.

Melina ROTH précise que la valorisation du temps bénévole passé par l'association n'est pas comprise dans le coût total.
David-Franck ROUSSET s'interroge sur la répartition des montants des subventions entre des sujets qui ne révèlent pas du même niveau d'enjeu, par exemple la réhabilitation des friches ostréicoles et la construction d'un bateau traditionnel.
Melina ROTH précise que le Parc naturel marin reçoit des demandes et ajuste les propositions de subventions notamment au regard des montants globaux des projets mais également des cofinancements attribués par ailleurs.
Le Président complète en précisant qu'il faut analyser la part de chaque projet dans son ensemble, et qu'au global les politiques culturelles ne bénéficient pas de la même diversité et des mêmes montants de cofinancements que la filière ostréicole.
Suite à cette présentation, il est également demandé par plusieurs membres que le détail des fiches présentées pour le financement des opérations soit également porté au programme d'action dès lors qu'il est connu.

Délibération **PNMBA_cdg_2019_05**

Le Conseil de gestion, émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes :

SIBA	**Opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles**	**25 000 €**
Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique	**Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d'Arcachon**	**39 000 €**
Association VuesduCap	**Réalisation d'un documentaire autour de deux portraits**	**33 000 €**
Association Argonautique	**Construction d'un bateau traditionnel**	**22 000 €**

9. Points d'information

Projet d'arrêté de circulation dans la RNN des prés salés d'Arès et Lège-Cap Ferret

Le Comité consultatif de la Réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et Lège-Cap Ferret s'est réuni le 19 mars 2019. Plusieurs sujets ont été évoqués dont le rapport d'activités 2018 ainsi que le plan d'actions 2019. Un projet d'arrêté réglementant la circulation au sein de la réserve a également été présentée qui vise à répondre aux problématiques suivantes :

- Les activités cynégétiques et de pêche professionnelle pratiquées dans la réserve naturelle ;
- Le risque de piétinement, de dégradation et de dérangement ;
- La préservation des habitats naturels et les stations d'espèces végétales protégées du schorre tidal et du haut-schorre.

De plus, il parait nécessaire de réglementer l'accès à cet espace protégé. Au vu des discussions au Comité consultatif le vote a été reporté à une prochaine réunion.

Claude BONNET demande pourquoi le vote a été reporté.
Melina ROTH répond que d'après les informations transmises, celui-ci a été reporté à cause d'un problème de calendrier.

10. Questions diverses

Aucune question diverses n'est posée.

Le Président remercie le Préfet maritime, commissaire du gouvernement pour sa présence et lève la séance.

Tableau des décisions et délibérations

<table>
<tr><th></th><th>Intitulé</th><th>N° délibération</th></tr>
<tr><td>Délibération</td><td>L’ordre du jour est approuvé à l’unanimité</td><td>PNMBA_cdg_2019_01</td></tr>
<tr><td>Délibération</td><td>Le compte-rendu du Bureau du 26 février 2018 est approuvé à l’unanimité</td><td>PNMBA_cdg_2019_02</td></tr>
<tr><td>Délibération</td><td>Le rapport d’activités 2018 est adopté à l’unanimité</td><td>PNMBA_cdg2019_03</td></tr>
<tr><td>Délibération</td><td>Le programme d’actions 2019 est adopté à l’unanimité</td><td>PNMBA_cdg_2019_04</td></tr>
<tr><td>Délibération</td><td>Le Conseil de gestion, émet, à l’unanimité, un avis favorable à l’attribution des subventions suivantes :
<table>
<tr><td>SIBA</td><td>Opération-test de réhabilitation des friches ostréicoles</td><td>25 000 €</td></tr>
<tr><td>Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique</td><td>Cartographie des habitats naturels et spatialisation des enjeux de biodiversité végétale du Bassin d’Arcachon</td><td>39 000 €</td></tr>
<tr><td>Association VuesduCap</td><td>Réalisation d’un documentaire autour de deux portraits</td><td>33 000 €</td></tr>
<tr><td>Association Argonautique</td><td>Construction d'un bateau traditionnel</td><td>22 000 €</td></tr>
</table></td><td>PNMBA_cdg_2019_05</td></tr>
</table>